



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Après la seconde générale et technologique



Intégrer une première générale



Intégrer une première technologique



- > Les procédures à connaître pour demander une entrée en 1^{re}
- > Les dates essentielles
- > Les démarches pour changer de lycée

L'année de seconde générale et technologique

La saisie des vœux dans Affelnet lycée concerne l'affectation en 1^{re} générale et en 1^{re} technologique dans les établissements publics relevant de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole.



Du 26 juin au 1^{er} juillet : Inscription dans le lycée où tu es affecté.

26 juin : Résultats de l'affectation, transmis par ton établissement.

Du 14 au 18 juin : Résultats provisoires à l'entrée en 1^{re} technologique. Si tu n'es pas assuré d'une affectation en 1^{re} technologique, ton chef d'établissement te demande d'ajouter de nouveaux vœux.

Du 6 mai au 7 juin : Ton établissement saisit tes vœux dans Affelnet lycée*.

De septembre à mai : Période d'information et de réflexion.

A savoir

- ♦ Tu dois avoir une **décision d'orientation du conseil de classe favorable** vers la série de 1^{re} que tu envisages pour pouvoir formuler des vœux dans cette voie.
- ♦ Aucun enseignement optionnel suivi en seconde ne peut être exigé pour l'entrée en 1^{re}.
- ♦ Notes tes vœux de 1^{re} sur la **fiche préparatoire à l'affectation** et remets-la à ton lycée pour la saisie dans Affelnet Lycée, en respectant les délais.
- ♦ Si tu dois changer de lycée pour rejoindre un dispositif **sport – études**, tu peux bénéficier d'un bonus spécifique. Prends contact avec le lycée souhaité et informe ton lycée actuel.
- ♦ Si tu souhaites entrer dans un **lycée privé** (sous contrat avec l'éducation nationale ou l'enseignement agricole), tu dois prendre contact directement avec le lycée que tu souhaites intégrer.

Tu es en situation de handicap ?

En cas de situation de handicap reconnue par la MDPH ou de trouble de santé invalidant nécessitant de changer d'établissement, tu peux compléter un dossier pour une commission qui étudiera ta situation et statuera sur la nécessité ou non d'une affectation prioritaire. Pour être accompagné dans cette démarche, contacte ton établissement.

Lundi 6 mai 2024 : date limite de réception des dossiers par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)

Mercredi 22 mai 2024 : commission pluridisciplinaire handicap-médicale



* AFFELNET Lycée : application informatique préparatoire à l'affectation

L'entrée en première générale

- ♦ Pour t'assurer une place en 1^{re} générale dans un établissement public, **il est obligatoire de faire un vœu via Affelnet Lycée* dans ton établissement actuel**. Ton affectation est garantie grâce à un bonus spécifique.
- ♦ Si tu souhaites changer d'établissement pour :
 - suivre un **enseignement de spécialité rare qui n'est pas proposé dans ton lycée**, tu dois remplir un dossier pour « ES rare » que tu remets à ton lycée actuel avant le **27 mai 2024**. Ta demande sera traitée après l'affectation des élèves du lycée que tu demandes et selon l'avis émis sur ta candidature par ce lycée.
 - suivre **l'enseignement de spécialité « biologie-écologie »** dans un lycée agricole public, tu dois également déposer un dossier « ES rare » auprès de ton lycée actuel, et également prendre contact avec le lycée agricole qui t'intéresse.



Dans tous les cas, si tu demandes à changer d'établissement, tu ne peux formuler **qu'un seul vœu pour un autre établissement public**. Ton deuxième vœu portera obligatoirement sur ton lycée actuel.

L'entrée en première technologique

- ♦ Toutes les formations en 1^{re} technologique ont une capacité d'accueil limitée et sont sélectives. **Il est obligatoire de formuler des choix d'orientation et des vœux d'affectation en diversifiant les séries ou les voies**.
- ♦ Il est conseillé de se limiter à 8 vœux, classés par ordre de préférence, afin de se laisser la possibilité d'en ajouter après les résultats provisoires de l'affectation.

Recrutement via des vœux saisis sur Affelnet Lycée

Pour les établissements publics relevant de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole public.

✓ ST2S

✓ STAV

✓ STD2A

✓ STI2D

✓ STL

✓ STMG

Contacte les établissements visés si tu n'as pas suivi l'option « Création et culture design » en 2^{de} GT.

Contacte les établissements visés si tu souhaites intégrer une section STMG binationale ESABAC.

Recrutement hors Affelnet lycée : contacter l'établissement

✓ STHR

✓ TMD



Plus d'informations

Guide des procédures d'affectation 2024

<https://www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099>

Site du département de l'Ain

www.ac-lyon.fr/dsden_ain

Site du département de la Loire

www.ac-lyon.fr/dsden_loire

Site du département du Rhône

www.ac-lyon.fr/dsden_rhone

Information sur les métiers

www.onisep.fr

Information sur l'orientation

Rendez-vous en CIO

www.ac-lyon.fr/les-cio-de-l-academie-de-lyon-122050

